

Adam J. Barling est le propriétaire de ce terrain.  
Signé: Adam J. Barling.

5. Uemahihape. S'étend depuis la limite de Uliro à une  
jusqu'à celle d'Hiio sur environ cinquante brasses de  
largueur. Il s'étend aussi depuis la grande route jusqu'à  
la grande limite de Poru sur environ

Afaitaata-a-Pohuetua est le propriétaire de ce terrain.  
Signé: Afaitaata-a-Pohuetua

6. Kouparau. S'étend depuis la limite de Taatoatau jus-  
qu'à celle de Uerua sur environ quarante six brasses de  
longueur. Il s'étend aussi depuis la limite de Uliro à une  
jusqu'à la grande limite de Poru sur environ quatre  
vingt brasses de longueur.

Afaitaata-a-Pohuetua est le propriétaire de ce terrain.  
Signé: Afaitaata-a-Pohuetua.

7. Taatoatau. S'étend depuis la limite de Kouparau jusqu'à  
celle de Uparahu sur environ quatre vingt cinq brasses  
de longueur. Il s'étend aussi depuis la limite de Uliro à une  
jusqu'à celle de Poru sur environ quatre vingt six  
brasses de longueur.

Marahurua Taraki-a-Uerua est le propriétaire de ce  
terrain. Signé: Marahurua Taraki-a-Uerua.

8. Uparahu. S'étend depuis la limite de Taatoatau jusqu'à  
la grande limite qui sépare le Hautatau, sur environ soixante  
dix brasses de longueur. Il s'étend aussi depuis la limite  
de Poru jusqu'à celle de Poru de l'autre côté sur environ soixant  
six brasses de longueur. Afaitaata-a-Pohuetua est le propriétaire  
de ce terrain.

Signé: Afaitaata-a-Pohuetua